# COMMUNE DE THIGNONVILLE

Tél. : 02.38.39.74.00 – Portable : 06.43.80.82.06

Mail : mairiethignonville@orange.fr


## CONVENTION
## D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. PIERQUIN José, Maire de la Commune de THIGNONVILLE, d'une part,

Et d'autre part,

| | |
|---|---|
| Nom(s), prénom(s) * : | |
| Adresse : | |
| Numéro de téléphone :<br><br>Adresse mail : | |

*Ce même nom devra figurer sur tous documents : convention, attestation de responsabilité civile et chèque de dépôt de garantie.

Sollicite(nt) l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente de Thignonville, en vue d'organiser :

| | |
|---|---|
| Objet de la manifestation : | |
| Date et heure de la manifestation : | |
| Nombre de participants : | |

### 1. DÉSIGNATION DES LOCAUX UTILISÉS ET CONDITIONS DE LOCATION

L'organisateur s'engage à occuper les locaux de la salle polyvalente, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à disposition.

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

Un état des lieux sera réalisé avant et après la location. Les constats de dégradation et/ou de manquement à l'obligation de rendre les locaux dans leur état de propreté d'origine seront facturés à l'organisateur.
Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement de la salle polyvalente dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

### 2. REMISE DES CLÉS

Les clés sont remises au moment de l'état des lieux d'entrée et restituées à l'issue de l'état des lieux de sortie. En cas de perte, le changement des barillets et des clés sera facturé au locataire de la salle.

### 3. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Limité à 60 personnes.

## 4. TARIFS, DÉPÔT DE GARANTIE, ASSURANCE

| | Tarifs 2026 | **Choix de l'organisateur *** |
|---|---|---|
| Location salle polyvalente | 150,00 € | |
| Location salle polyvalente aux personnes extérieures | 200,00 € | |
| Location salle polyvalente vin d'honneur | 50,00 € | |
| Location salle polyvalente vin d'honneur aux personnes extérieures | 75,00 € | |
| Location barnum sur site | 100,00 € | |
| **Total à régler** | | |

| | | |
|---|---|---|
| Dépôt de garantie pour les dommages éventuels (par chèque) | 300,00 € | 300,00 € |

| | |
|---|---|
| Références de la police d'assurance ** | Compagnie d'assurance : .....<br>Contrat n° : .....<br>Souscrit le ..... |

Un titre de location ou avis de sommes à payer sera émis et vous sera transmis pour le paiement de la location à la réservation. Cette facture pourra être réglée soit :

- Par PayFIP : Paiement en ligne sécurisé par carte bancaire ou prélèvement unique : https://www.payfip.gouv.fr/tpi-zu/accueilportail.web
- Par paiement de proximité : chez les buralistes partenaires agréés.

* Indiquer le ou les montants correspondant à votre choix.
** L'attestation d'assurance responsabilité civile, couvrant les biens lui appartenant, les dommages causés aux personnes, biens mobiliers et immobiliers et tous dommages pouvant engager sa responsabilité pénale aussi bien dans les locaux qu'aux abords.

## 5. MESURES SANITAIRES

Lors de votre manifestation ou fête privée, il vous appartient de vérifier et assurer les mesures sanitaires. La responsabilité de la mairie ne peut être engagée.

## 6. PIÈCES À JOINDRE LE JOUR DE LA RÉSERVATION

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques locatifs pour la location de la salle pour le(s) jour(s) de la manifestation devra être fournie par l'organisateur.
- Le règlement de la salle polyvalente signé, annexé au contrat de location.
- Le dépôt de garantie pour les dommages éventuels.

La réservation de la salle ne sera effective qu'à réception du présent contrat et des pièces à joindre susvisées et sera conditionnée au paiement de la location.

## 7. RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.
L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette convention.

Fait à Thignonville, Le .....

| L'organisateur responsable | Le Maire ou son représentant |
|---|---|
| | |